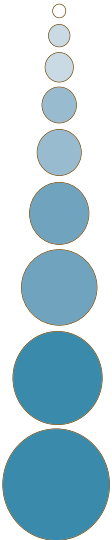


Infos RAM

La lettre d'information du
Relais Assistantes Maternelles de la Presqu'île de Quiberon

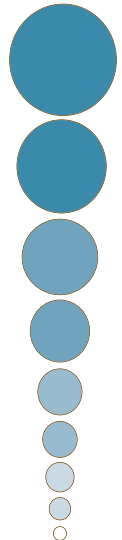


Actus



Galette des rois

Pour l'occasion, les enfants ont écouté «Roule galette» et ont créé une couronne.



Les assistantes maternelles reçoivent leur carnet de chants

Lors de chaque matinée d'éveil, la séance débute par des chansons et des comptines. Afin de pouvoir les reprendre ensuite avec les enfants, l'idée de les regrouper dans un carnet est née. Les assistantes maternelles ont de nombreux talents artistiques qui leurs permettent de proposer des activités variées aux enfants

qu'elles accueillent. Elles ont ainsi été sollicitées pour illustrer un carnet de chants qui leur a été remis fin décembre.

C'est le résultat d'un travail en équipe, qui illustre la volonté des assistantes maternelles de se former afin de proposer des activités différentes aux enfants.



Acti vi tés

Un lieu d'information pour les parents

Le relais accueille les parents afin de les accompagner dans leurs différentes démarches :

- mise à disposition du contrat de travail ;
- aide dans la recherche d'une assistante maternelle ; ex : présentation des disponibilités ;
- soutien dans les démarches administratives et sur la fonction d'employeur ; ex : explication du contrat de travail ;
- information sur les aides financières : PAJEMPLOI ;
- information sur les modes d'accueil.

Le relais offre également un espace d'écoute pour les parents.

Attestation Pôle Emploi à remplir par les parents employeurs

Le site de Pôle Emploi a changé. Voici la nouvelle procédure pour télécharger l'attestation Pôle Emploi :

- Se connecter au site Pôle Emploi : www.pole-emploi.fr
 - En bas à droite de la page d'accueil, cliquer sur Visitez dans « Accès simplifié aux services et infos »
 - Dans la rubrique « Vos déclarations et cotisations » choisir Tous vos services et cotisations.
 - Dans l'encadré vert, à droite de l'écran : « Particuliers employeurs, employeurs relevant de la MSA » : choisir Inscrivez vous.
 - Remplir l'imprimé d'inscription pour accéder aux services Pôle Emploi par Internet.
 - Très rapidement vous recevez une confirmation d'inscription et un code d'accès aux services en ligne sur votre messagerie.
 - Revenir à la page d'accueil des employeurs, choisir la rubrique « demander une attestation »
 - S'identifier avec le numéro PAJEMPLOI et le code d'accès reçu par mail
 - dans le cadre « votre compte » choisir l'attestation qui correspond au mode de paiement du salaire de votre assistante maternelle.
- Bonne promenade sur le site...



Revalorisation du SMIC

Depuis la loi du 3 décembre 2008, la revalorisation du salaire minimum de croissance (SMIC) s'exerce au 1er janvier de chaque année.

Le nouveau montant horaire brut du SMIC est fixé à **8,86 euros** contre 8,82 euros auparavant. Le salaire horaire minimum des assistantes maternelles est donc passé de 2,48 euros à 2,49 euros au 1er janvier 2010 (soit 1,93 € net pour les assistantes maternelles âgées de moins de 65 ans).

Le montant minimal des indemnités d'entretien des assistantes maternelles demeure inchangé, soit 2,82 euros pour 9 heures d'accueil de l'enfant (en respectant un minimum conventionnel de 2,65 euros pour toute journée commencée).

Ouverture au public

Tous les jeudis
de 11h à 12h30
et de 13h30 à 17h
sur rendez-vous

Fermeture du relais

- 18 février
- 25 février
- 4 mars
- 1er avril

Contact

Tél. 02 97 29 50 70
courriel :
rampresquilequiberon@ville-quiberon.fr